

LETTRE D'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Le Pôle Véhicule du Futur, association déclarée sous le numéro 48758577000018, dont le siège social est situé Centre d'affaires Technoland, 15 rue Armand Japy, 25461 ÉTUPES, représentée par M. Marc BECKER, président, domiciliée en cette qualité au dit siège

ci-après désignée «Pôle Véhicule du Futur»,

S'ENGAGE PAR LA PRESENTE VIS-A-VIS DES ENTREPRISES REpondant A L'ENQUETE DE PERFORMANCE

Au sein du Pôle Véhicule du Futur, PerfoEST collecte les données régionales Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, sur la performance industrielle des usines de la filière automobile.
Ces résultats sont consolidés au niveau national par la PFA Filière Automobile & Mobilités et permettent ainsi un étalonnage national.

Ce baromètre a deux grands objectifs :

- une source de comparaison pour les entreprises participantes. Chaque répondant reçoit en retour un benchmark complet de son métier. Grâce à son code confidentiel, il peut se situer par rapport à ses concurrents régionaux et nationaux ;
- un outil de mesure de l'évolution de la performance de la filière. Nous disposons d'une base de données permettant de montrer les évolutions structurelles et conjoncturelles.

Les résultats sont un indicateur de l'état de santé de la filière automobile dans nos régions, et nous permettent d'échanger à ce sujet avec les collectivités locales et l'Etat, pour mieux préparer la filière à la concurrence des pays « à bas coûts », en construisant éventuellement des dispositifs d'aide adaptés avec les financeurs.

IL EST CONVENU PAR LE PRESENT ENGAGEMENT :

ARTICLE 1 - INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Le terme « Informations Confidentielles » désigne l'ensemble des informations et éléments divulgués par l'une des Parties, la « Partie Emettrice » à l'autre Partie la « Partie Destinataire », avant ou après la signature du présent engagement (ci-après « l'Engagement »), par écrit ou par oral, sous forme graphique, électronique ou sous toute autre forme, et qui sont indiqués, décrits ou identifiés par écrit comme étant confidentiels ou remis dans des circonstances indiquant qu'ils sont confidentiels ou qu'ils sont la propriété de la Partie Emettrice.

Les Informations Confidentielles comprennent, notamment, les résultats de la « Partie Emettrice » (l'entreprise répondant) sur les 11 indicateurs de performance industrielle de PerfoEST ainsi que les autres chiffres demandés : chiffre d'affaire, nombre d'employés, nombre d'intérimaires, et éventuellement les indicateurs complémentaires (% CA automobile, % CA à l'étranger, % femmes dans l'effectif, effectif R&D, ...).

ARTICLE 2 - NON-DIVULGATION ET LIMITES RELATIVES À L'UTILISATION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

La Partie Destinataire conservera toutes les Informations Confidentielles de manière strictement confidentielle et s'interdit de divulguer toute Information Confidentielle à un tiers. La Partie Destinataire divulguera les Informations Confidentielles uniquement à ses employés ayant besoin de les connaître et liés par un engagement contractuel limitant les conditions de divulgation et d'utilisation desdites informations comparable aux engagements pris par la Partie Destinataire au titre du présent Accord et au moins aussi restrictif.

La Partie Destinataire s'interdit d'utiliser toute Information Confidentielle à son propre bénéfice, au bénéfice de tout tiers ou pour tout objet autre que dans le cadre de l'Objet (« Baromètre de Performance Industrielle »). La Partie Destinataire prendra les mêmes précautions que celles qu'elle utilise pour protéger toute information lui appartenant et ses propres informations confidentielles qui sont de nature et d'importance similaires (mais en aucun cas, des précautions moins protectrices) pour assurer la confidentialité et éviter une utilisation, une divulgation, une publication ou une diffusion non autorisée des Informations Confidentielles.

La Partie Destinataire ne fera aucune copie des Informations Confidentielles sauf si cela est raisonnablement nécessaire au titre de l'exécution de l'Objet (« Baromètre de Performance Industrielle ») ou en cas d'approbation écrite préalable de la Partie Emettrice.

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

Les obligations du présent Engagement, y compris les restrictions relatives à la divulgation et à l'utilisation, ne s'appliqueront pas à toute Information Confidentielle qui :

- (i) est ou devient connue du public sans acte ou omission de la Partie Destinataire,
- (ii) était légitimement connue de la Partie Destinataire avant que la Partie Emettrice ne lui communique, tel que cela est attesté par les archives écrites actuelles de la Partie Destinataire,
- (iii) devient légitimement connue de la Partie Destinataire sans restriction de confidentialité ou d'exclusivité par une autre source que la Partie Emettrice qui n'est pas redevable d'une obligation de confidentialité envers la Partie Emettrice quant à cette Information Confidentielle ou
- (iv) est développée en toute indépendance par la Partie Destinataire sans utilisation d'une quelconque Information Confidentielle ou référence à une quelconque Information Confidentielle, tel qu'attesté par les archives écrites actuelles de la Partie Destinataire.

ARTICLE 4 - PROPRIETE

Toutes les Informations Confidentielles sont et demeureront la propriété exclusive de la Partie Emettrice. La Partie Destinataire n'acquiert (par licence, expresse ou implicite, ou autrement) aucun droit de propriété intellectuelle, ni un quelconque autre droit au titre du présent Engagement ou au titre de toute divulgation faite en application des présentes, à l'exception du droit limité d'utiliser les Informations Confidentielles conformément aux dispositions expresses du présent Engagement. Tous les droits relatifs aux Informations Confidentielles qui ne sont pas expressément accordés au titre des présentes à la Partie Destinataire sont réservés et conservés par la Partie Emettrice. La Partie Destinataire s'engage à ne revendiquer aucun droit de propriété intellectuelle (droit d'auteur, brevet, marque ou autre) sur les Informations Confidentielles, notamment par des demandes de brevets, dépôts de marques ou autres.

Fait à Étupes (Doubs)

Le 25/02/2021

Pour le Pôle Véhicule du Futur (« Partie Destinataire ») :

